



# Réforme de la *Loi sur la garde des enfants*

## Document de consultation

### Régie des services de garde d'enfants du Yukon

#### **Modernisation de la Loi sur la garde des enfants**

La *Loi sur la garde des enfants* du Yukon est entrée en vigueur en 1990 et, à l'instar des autres lois votées à la même époque ailleurs au Canada, la Loi actuelle est surtout axée sur la santé et la sécurité des enfants et les responsabilités liées à leur supervision.

Au cours des trois décennies écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Loi, les spécialistes de la petite enfance au Canada et du monde entier ont compris que les enfants avaient aussi d'autres besoins.

Entre autres choses, les enfants ont besoin d'expériences d'apprentissage variées et stimulantes d'excellente qualité pour grandir et s'épanouir.

Les recherches en éducation de la petite enfance ont établi un lien clair entre le bon développement des enfants et les expériences d'apprentissage de grande qualité. Ces apprentissages reposent sur un personnel en éducation de la petite enfance dûment formé, compétent et bien épaulé.

La législation est indispensable à la création d'un système d'éducation de la petite enfance et de services de garde de grande qualité, à la fois inclusif, abordable et accessible.

#### **Importance de l'éducation de la petite enfance**

Les investissements en éducation de la petite enfance favorisent le développement des enfants et un avenir sain et heureux pour la société. Les retombées sont optimales lorsque les enfants d'âge préscolaire ont accès à des services de garde et d'éducation de la petite enfance de grande qualité. C'est pendant les premières années de leur vie que les enfants acquièrent les compétences physiques, cognitives et sociales essentielles pour s'engager sur la voie de la santé et de la réussite.

L'apprentissage par le jeu favorise le développement cérébral de l'enfant. Les milieux d'éducation de la petite enfance sont conçus de façon à encourager le jeu, l'émerveillement, l'exploration et la curiosité. Ils encouragent de nombreuses façons le développement des compétences langagières et communicationnelles.

Voici quelques-uns des objectifs des programmes d'éducation de la petite enfance :

- cultiver une identité personnelle et culturelle positive chez l'enfant;
- favoriser l'aménagement de milieux inclusifs qui respectent et valorisent la diversité;
- encourager la création de relations solides avec les autres enfants et le personnel éducatif;
- acquérir dans un cadre enrichissant des notions de littératie et de numératie;
- apprendre avec les autres par le jeu et la curiosité;
- mettre en pratique les habiletés socioaffectives et la résolution de problèmes;
- avoir et cultiver une bonne estime de soi;
- favoriser le bien-être à long terme et l'apprentissage continu;
- améliorer la motricité fine et globale.

# Régie des services de garde d'enfants du Yukon

La Régie des services de garde d'enfants du Yukon a été créée en vertu de la *Loi sur la garde des enfants*. Elle fait des recommandations au ministre de l'Éducation sur toute question relative aux services de garde agréés.

La Régie a pour mandat :

- d'encourager le développement et le soutien des services de garde qui répondent aux besoins des parents et des enfants au Yukon;
- de formuler des recommandations à la ministre sur tout aspect lié à la garde des enfants;
- de revoir les politiques, les programmes, les services et les procédures administratives ministérielles en matière de garde d'enfants;
- de donner des conseils sur la planification, le développement, les normes, la coordination et l'évaluation des services de garde d'enfant;
- d'entendre les appels interjetés en vertu de la Loi.

La révision de la *Loi sur la garde des enfants* pourrait se faire à la lumière des rôles et des pouvoirs de la Régie dans le domaine en constante évolution qu'est celui de l'éducation de la petite enfance et des services de garde, notamment en ce qui concerne les critères encadrant les appels interjetés en vertu de la Loi.

## Questions:

1. Le cas échéant, quels changements devraient être apportés aux rôles, au mandat et aux pouvoirs de la Régie des services de garde d'enfants?
2. Qu'est-ce qui vous interpelle ou vous inquiète quant au fait que la Régie des services de garde d'enfants, ou une autre entité, entende les appels interjetés concernant les permis?



Veillez envoyer vos commentaires à [childcareactreview@yukon.ca](mailto:childcareactreview@yukon.ca).